

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

**BUDGET GENERAL**

**BUDGET CCAS**

<h2>Note de présentation brève et synthétique</h2>
--

**Sommaire**

1-Cadre général du compte financier unique de la commune de Tanus

2-La section de fonctionnement

2-1-Généralités

2-2-Principales dépenses et recettes de la section

2-3-La fiscalité

2-4- Les dotations de l'Etat

2-5- Autres dotations

3-La section d'investissement

3-1- Généralités

3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement

3-3- Etat de la dette

4- Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale

5- Présentation agrégée budget principal et budget CCAS

6- Principaux ratios

7- Effectifs de la collectivité

8- Les élus

**1--Cadre général du compte administratif de la commune de Tanus**

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées en 2023. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent ce document.

**2-La section de fonctionnement****2-1-Généralités :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux, permettant à la commune d'assurer le quotidien.

Les recettes de fonctionnement 2023 sont égales à 515 475.84 €. Elles correspondent aux produits principaux suivants :

• Atténuation de charges (remboursement frais personnel)	449 €
• Produits de services (redevance occupation domaine public, remboursement frais locataires)	6 488 €
• Impôts et taxes (Taxes foncières et habitation, dotation compensation Communauté de Communes)	191 521 €
• Dotations ( dotations Etat, dotation APC, récupération TVA)	156 328 €
• Locations (logements locatifs, accueil familial, toiture photovoltaïques)	49 928 €
• Produits exceptionnels (dons, indemnisation sinistre, vente petit matériel)	/
• Excédent reporté (part du résultat excédentaire 2021 repris en fonctionnement )	110 757 €

Les dépenses de fonctionnement 2023 sont égales à 382 526.16 €. Elles correspondent aux principales charges suivantes :

• Charges générales (assurances, entretien bâtiments et voirie, électricité, eau, etc)	118 159 €
• Charges de personnel ( salaires, assurances, charges sociales, médecine du travail, etc)	121 416 €
• Autres charges (participation frais de fonctionnement des écoles ( RPI Ségaviaur), de la médiathèque cantonale, entretien du bâtiment scolaire Ecole du Vaur ( SIVU ) , transports scolaires, indemnités des élus, etc.)	133 059 €
• Charges financières ( intérêts des emprunts)	4 799 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement de la commune, c'est à dire la capacité de la commune à financer des projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

## 2-2 Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Charges à caractère général	118 159.22	Atténuation de charges	449.35
Charges de personnel	121 416.04	Produits des services	6 487.71
Autres charges	133 059.13	Impôts et taxes	47 825.45
Charges financières	4 798.70	Impôts locaux (TF)	143 696.00
Charges exceptionnelles	3 330.00	Participations	156 328.31
Amortissements et provisions	1 763.07	Autres produits	49 928.39
		Produits financiers	3.71
		Produits exceptionnels	
		Excédent reporté	110 756.92
<b>Total</b>	<b>382 526.16</b>	<b>Total</b>	<b>515 475.84</b>
<b>Excédent fonctionnement 2023</b>		<b>132 949.68</b>	

### 2-3 La fiscalité

Le montant des bases fiscales ayant été revalorisé par les services fiscaux de 7,1%, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux qu'en 2022.

Les taux des taxes votés sont donc les suivants :

Taxe foncier bâti 43,32 %

Taxe Foncier Non Bâti 62,36 %

Taxe d'habitation 7.39 % (*taux de référence 2019, applicable uniquement sur les résidences secondaires*)

Le produit des impôts locaux est de 143 696 €.

Les autres impôts et taxes dont le montant est égal à 47 825.45 € sont la dotation e compensation versée par la 3CS pour 13 828.30 €, le fonds de péréquation départemental pour 24 400,15 € et le fonds de péréquation intercommunal et communal pour 9 597 € .

### 2-4- Dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 143 696 €. Elles comprennent la dotation générale forfaitaire pour 49 138 €, la dotation de solidarité rurale pour 53 290 €, la dotation de péréquation nationale pour 11 786 €, la dotation aux élus locaux pour 3 284 €, la dotation de compensation des exonérations fiscales attribuées par l'Etat égale à 19 392 €.

### 2-5 Autres dotations

La commune perçoit une dotation annuelle de 16 617 € pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale. La commune met à disposition de la Poste un local avec toutes les charges y afférant, ainsi qu'un agent communal à temps partiel.

## 3 -La section d'investissement

### 3-1 Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen et long terme de la commune. Elle concerne des actions, dépenses et recettes à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe : .

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Figure aussi parmi ces dépenses le remboursement du capital des emprunts en cours

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets individuellement identifiés, le produit de la taxe d'aménagement encaissée suite aux constructions non agricoles réalisées sur la commune, le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année n-2, une partie de l'excédent de l'année n-1 affecté à l'investissement.

### 3-2- Vue d'ensemble de la section d'investissement ( opérations réelles)

Programme	Dépenses 2023	Recettes 2023
Report N-1		92 317.76
Excédent fonctionnement reporté		3 696.24
Capital Emprunts	17 222.55	
FCTVA		12 559.50
Taxe aménagement		17 110.80
Participation voies et réseaux		4 657.50
Amortissements		1 763.07
Cautions s/loyers		
Emprunts		118 000
<b>Opérations financières</b>	<b>17 222.55</b>	<b>250 104.87</b>
Travaux voirie FAVIL 2023	37 753.00	12 653.95
Travaux halle	3 909.41	
Rénov énergét salle communale	142 428.32	70 054.85
Aménag. Place du Ségala	8 616.00	
Terrain multisports	56 810.40	25 636.40
Aménag. Terrasse du Yunnan	1 800.00	
Cloches Eglise Tanus	6 268.20	2 873.05
Matériel informatique	2 333.56	
<b>Opérations d'équipement</b>	<b>256 009.48</b>	<b>115 127.66</b>
<b>Total général</b>	<b>273 232.03</b>	<b>365 232.53</b>
<b>Excédent d'investissement 2023</b>		<b>92 000.50</b>

**3-3- Etat de la dette**

Nature Emprunt	Organisme	Année de réalisation	Durée	Capital initial	Capital restant du au 31/12/2023	Annuité	
						Capital	Intérêts
Voies-réseaux	CA	2010	15 ans	27 000	3 947.09	2 146.80	190.64
Accueil familial	CARSAT	2012	20 ans	94 927	37 970.80	4 746.35	/
Accueil familial	CDC PLAÏ	2012	30 ans	47 495	30 016.36	1 401.60	565.52
Accueil familial	CDC PLUS	2012	30 ans	103 139	67 998.70	2 934.16	1 844.25
Achat camion	CA	2020	7 ans	15 000	6 478.63	2 134.47	41.95
Travaux Halle et Eglise Fournials	CA	2020	15 ans	60 000	44 617.34	3 859.17	371.78
Terrain multisports	CA	2023	8 ans	17 000	17 000		
Renov énergétique salle communale	CA	2023	14 ans	48 000	48 000		
Prêt relais	CA	2023	2 ans	53 000	53 000		1 184.56
<b>Total</b>				465 561	309 028.92	17 222.55	4 198.70

Le remboursement de la dette est financé par les recettes de fonctionnement du budget communal, plus précisément le produit des locations de logements communaux permet de couvrir cette dépense.

**4- Budget annexe Centre Communal d'Action Sociale**

Le budget du CCAS de Tanus se résume comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonctionnement</b>			
	<b>Total</b>		<b>Total</b>
6132 Location immobilières	16 838.00	002 Excédent reporté	4 414.88
614 Charges de copropriété	1 822.60	7031 Pdt Concessions	300.00
6562 Aides		752 revenus immeubles	16 838.00
673 Titres annulés		758 produits divers	1 882.60
6541 Régul centimes	0.04	70878 remb autres redev	
<b>TOTAL</b>	<b>18 660.64</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 435.48</b>
		<b>Excédent fonct. 2023</b>	<b>4 774.84</b>
<b>Investissement</b>			
		001 Excédent reporté	1 321,00
164 Cautionnements		164 Cautionnements	-
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 321,00</b>
		<b>Excédent d'inv.2023</b>	<b>1 321,00</b>

Les dépenses et recettes de ce budget concernent essentiellement les logements destinés à l'accueil familial : loyers.

### 5-Présentation agrégée budget principal et budget CCAS (Opérations réelles et opérations d'ordre)

Sections	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12
Investissement			
Dépenses	565 813.00	274 180.03	49 716
Recettes	565 813.00	273 862.77	8 950
Fonctionnement			
Dépenses	532 391.80	401 186.80	/
Recettes	532 391.80	423 739.52	/
Total Général			49 716
Dépenses	1 098 204.80	675 366.83	
Total Général			8 950
Recettes	1 098 204.80	697 602.29	

*Budgets exprimés sans reprise des résultats n-1*

### 6-Principaux Ratios

Ratios de niveau	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/Population	682.37 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	725.30 €
Dépenses d'équipement brut/Population	458.80 €
Encours de la dette / population	553.82 €
DGF / population	204.68 €
Ratios de structure et d'analyse financière	Valeurs
Dépenses personnel / dépenses réelles de fonctionnement	31.89 %
Dépenses de fonctionnement et remb. de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	98.34 %
Taux d'épargne brute (Epargne brute – remb dette en K) / recettes réelles fonctionnement	5.92 %
Taux épargne nette (Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement )	1.66 %
Capacité de désendettement (Encours de la dette/ épargne brute)	1 289.99 €

### 7-Effectif de la collectivité

Le personnel de la commune comprend

5 agents dont 2 à temps complet qui se répartissent comme suit :

#### Personnel administratif

- 1 rédacteur titulaire à temps complet chargé du secrétariat de mairie
- 1 adjoint administratif contractuel à 15 h / semaine chargé de la gérance de l'Agence Postale Communale

#### Personnel technique

- 1 adjoint technique principal titulaire à temps complet
- 1 adjoint technique titulaire à 17.50 h / semaine

Les domaines d'intervention de ces 2 agents sont variés : entretien des bâtiments communaux, de la voirie, de certains espaces verts, des cimetières, etc...

- 1 adjoint technique titulaire à 2 h / semaine chargé de l'entretien des locaux de la mairie

## **8- Les élus**

Le conseil municipal de la commune est composé » de 15 élus dont :

- le maire
- 3 adjoints
- 2 conseillers délégués

Le maire et les adjoints perçoivent une indemnité de fonction.